Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260320-DCM200320263-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES SÉANCE DU 20 MARS 2026

Le vingt-mars deux mille vingt-six à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Montreuil des Landes, régulièrement convoqué le 16 mars 2026, par Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire sortante, s'est réuni à la salle communale « 16, rue de Saint Christophe» à Montreuil des Landes, sous la présidence de Madame Marie-Louise BERHAULT, Maire.

Etaient présents :
Madame BERHAULT Marie-Louise – Monsieur FERRON Freddy – Madame DURAND Marina – Monsieur BERHAULT Yves – Madame PRÉVOST Sabrina – Monsieur MARTIN Philippe – Madame LE COZ Christelle – Monsieur RODRIGUEZ Emmanuel – Madame SOUBELET Valérie – Monsieur ROLLO Jean-François – Madame PELÉ Christèle, membres du conseil municipal.

Etait absent :

Date de la convocation : 16 mars 2026
Secrétaire de séance : Madame PRÉVOST Sabrina

ORDRE DU JOUR

1° - Installation du conseil municipal
2° - Election du Maire
3° - Fixation du nombre d'adjoints
4° - Election des Adjoints
5° - Lecture de la Charte de l'élu local
6° - Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
7° - Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints
8° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260320-DCM200320263-DE

3° - Fixation du nombre d'adjoints au Maire

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de **Montreuil des Landes** étant de **11** membres, le nombre maximum d'Adjoints au Maire est de **3**.
Le conseil municipal, par :
ONZE voix POUR

DÉCIDE de fixer à **3** le nombre d'adjoints au Maire,

AUTORISE Madame Marie-Louise BERHAULT à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Montreuil des Landes, le 20 mars 2026

Le Maire,

Marie-Louise BERHAULT

MAIRIE DE MONTREUIL-DES-LANDES 35

La secrétaire de séance,

Sabrina PRÉVOST